



COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE  
**MERCATEL**

PLAN LOCAL D'URBANISME

ORIENTATIONS  
D'AMENAGEMENT

2.2

APPROUVE PAR DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU : 03 Février 2006

## **PREAMBULE**

---

Selon l'article L 123-1 du code de l'urbanisme, les PLU « peuvent en outre comporter des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Ces orientations peuvent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable, prévoir les actions et opérations d'aménagement à mettre en œuvre ... »

En outre selon l'article L 123-5, les travaux ou opérations prévus par des personnes publiques privées « doivent être compatibles, lorsqu'elles existent, avec les orientations d'aménagement mentionnées au troisième alinéa de l'article L 123-1 et avec leurs documents graphiques ».

---

## **ZONE A URBANISER DE LA RUE DE L'ETOILE**

---

Cette zone à urbaniser a été retenue pour plusieurs raisons :

- Elle s'inscrit en continuité avec la zone urbaine et répond aux objectifs de développement radioconcentrique prescrit au schéma directeur ;
- Elle est proche des équipements publics existants (mairie, école, place centrale, ...)

Le projet d'aménagement prévoit la réalisation de voies de desserte à partir de la rue de l'Etoile, de part et d'autre de cette rue.

A l'Est, cette voirie pourra se raccorder au chemin de l'Etoile par une voie à créer.

A l'Ouest, la voie de desserte piétonne pourra se prolonger afin de permettre à terme une jonction avec la rue d'Arras.

Cette zone est susceptible d'accueillir le projet de salle des fêtes communale tout en évitant pour les habitations existantes des nuisances de bruit que peut générer un tel équipement. La commune souhaite également intégrer un équipement de loisirs dans cette zone.

Des espaces verts et des cheminements piétons seront aménagés de manière à relier les nouveaux quartiers aux équipements situés en cœur de village (église, mairie, école, ...).

La rue de l'Etoile est équipée dans sa toute première partie par le réseau d'eau potable (limite aux constructions existantes).

En outre une réserve incendie a été créée au croisement de la rue de l'Etoile et du chemin de l'Etoile.

En matière d'assainissement, une station d'épuration existe rue de l'Etoile à proximité de la lagune utilisée pour les eaux pluviales.

## SCHEMA DE PRINCIPE D'AMENAGEMENT DE LA ZONE A URBANISER RUE DE L'ETOILE

